

# Décision de s'établir à Rouyn-Noranda : remise en question de jeunes professionnels avec l'arrivée du projet Horne 5

381 P  NP  DM67

Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda par  
Ressources Falco Ltée

---

## MÉMOIRE

### Concernant le projet minier Horne 5 de Ressources Falco Inc. à Rouyn-Noranda

Présenté au

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Par

**Anne-Frédérique Perron**, citoyenne de Rouyn-Noranda et avocate

et

**Adam Archambault**, citoyen de Rouyn-Noranda, doctorant et assistant de recherche  
à l'UQAT

Avec la participation de

**Véronique Gaulin et Marc Archambault**, ancien·nes citoyen·nes de Rouyn-Noranda

26 septembre 2024

# **Décision de s'établir à Rouyn-Noranda : remise en question de jeunes professionnel·les avec l'arrivée du projet Horne 5**

## **RÉSUMÉ DE LA POSITION**

Nous sommes d'avis que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement devrait se positionner contre la mise en place du projet minier Horne 5 de Ressources Falco Inc. En plus d'avoir des impacts considérables sur l'environnement et la santé de la population, le projet minier Horne 5 risque d'affecter considérablement l'attractivité de la ville pour la main-d'œuvre dans des secteurs autres que minier, nuisant à son développement économique prospère.

## **POSITION DÉTAILLÉE**

C'est avec beaucoup d'émotions que nous présentons ce mémoire concernant le projet minier Horne 5 de Ressources Falco Inc.

Nous sommes deux jeunes professionnel·les qui ont fait le *choix* de s'installer à Rouyn-Noranda après nos études universitaires. Nous mettons l'accent sur le mot *choix* puisque, comme nous exerçons dans un domaine en forte demande, nous avons l'opportunité de nous installer n'importe où au Québec. Au cours des trois dernières années, c'est dans la ville de Rouyn-Noranda que nous avons commencé à bâtir notre carrière, acheté notre première maison et fait mijoter le rêve d'élever sur ce territoire notre future famille. Vous l'aurez compris, nous sommes arrivés à Rouyn-Noranda avec l'intention d'y faire notre vie, de contribuer à son économie et à sa vitalité autant par notre engagement professionnel que citoyen.

Ce que nous avons appris dans les dernières années au sujet de la Fonderie Horne et la qualité de l'air à Rouyn-Noranda nous a grandement ébranlés. Peut-être en raison d'une confiance naïve que les choses pouvaient s'améliorer, nous avons décidé de poursuivre notre projet d'habiter la ville. Cependant, l'arrivée du projet minier Horne 5 est pour nous la goutte qui fait déborder le vase – bien que le projet représente davantage un tsunami qu'une simple goutte d'eau. La possibilité d'un nouveau projet minier à quelques pas de notre milieu de vie est la sonnerie d'alarme qui nous fait remettre en question notre volonté de choisir Rouyn-Noranda comme ville où nous souhaitons nous établir pour de bon. Que ce soit sur le plan économique, social ou environnemental, pour nous, tous les arguments tendent à démontrer que le projet minier Horne 5 de Ressources Falco Inc. est inacceptable.

## 1. PÉNURIE DE MAIN D'ŒUVRE

Comme plusieurs villes en région, Rouyn-Noranda est touchée depuis quelques années par une forte pénurie de main-d'œuvre dans divers secteurs, dont les nôtres, qui nuit à la vitalité de notre ville. Selon l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, la région « se distingue en tant que seule région au Québec où le nombre de postes vacants est toujours en croissance<sup>1</sup> ». Cette pénurie de main-d'œuvre impacte non seulement la qualité, mais également la disponibilité des services pour les citoyen·nes de la ville. Pour cette raison, la population de Rouyn-Noranda se retrouve donc à ne pas avoir la même accessibilité à plusieurs services comparativement à d'autres villes au Québec. Par exemple, dans le domaine juridique où exerce Anne-Frédérique, il y a une grande pénurie d'avocat·es depuis quelques années dans la région. Plusieurs citoyen·nes se retrouvent obligé·es de se représenter seul·es devant la cour non par choix, mais parce qu'ils·elles sont incapables de se trouver un avocat. La pénurie est à ce point sévère que des élèves en droit de l'Université de Montréal ont dû venir une semaine à Rouyn-Noranda au début de l'année 2024 afin d'offrir une clinique juridique temporaire pour répondre aux besoins de la population<sup>2</sup>. Aussi, dans le cadre de ses fonctions d'avocate, Anne-Frédérique exerce pour un organisme qui dessert une clientèle spécifique : personnes marginalisées et stigmatisées qui n'ont pas les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins juridiques. Bien que son mandat soit très clair, elle reçoit fréquemment des appels de citoyen·nes ne cadrant pas dans la mission de son organisme, qui sont désespéré·es de ne pas trouver d'avocats en cabinet privé pour prendre leur cause, même s'ils·elles ont toutes les ressources nécessaires.

## 2. ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE

Devant la problématique, la solution viable est claire : il faut essayer de convaincre des gens de l'extérieur à venir s'établir à Rouyn-Noranda. Or, la réalité est qu'il est très difficile pour la région d'attirer des personnes de l'extérieur. L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue brosse un portrait peu reluisant de l'attractivité régionale : « La concurrence étant vive, le taux d'entrée – soit le nombre d'entrants d'autres régions du Québec en proportion de la population – classe toujours l'Abitibi-Témiscamingue en queue de peloton (16<sup>e</sup> rang), signe que l'attraction est un défi constant<sup>3</sup> ».

Dans plusieurs secteurs, on tente par divers moyens de convaincre des professionnel·les de venir s'installer à Rouyn-Noranda. On déroule le tapis rouge, opérationnalise de grandes séductions. Nous-

---

<sup>1</sup> <https://www.observat.qc.ca/publications/articles/emplois-a-pourvoir>

<sup>2</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2054972/droit-avocats-abitibi-clinique-juridique>

<sup>3</sup> [https://www.observat.qc.ca/documents/publication/oat\\_fev2024\\_diagnostic\\_at\\_vf.pdf](https://www.observat.qc.ca/documents/publication/oat_fev2024_diagnostic_at_vf.pdf)

mêmes avons personnellement tenté de persuader des ami·es ou ancien·es collègues d'université de tenter l'expérience rouynorandienne. En constatant le manque de main d'œuvre dans nos domaines, nous tentons tout en notre possible pour convaincre d'autres de rejoindre les troupes. Malheureusement, nous avons tous aboutis au même constat : les données sur la qualité de l'air à Rouyn-Noranda dues aux émissions de la Fonderie Horne sont l'une des principales raisons pour lesquelles des personnes ne veulent pas venir s'installer à Rouyn-Noranda.

L'éléphant dans la pièce doit d'être nommé clairement dans le cadre des démarches du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (ci-après BAPE) : l'attractivité de la ville de Rouyn-Noranda est grandement affectée depuis les dernières années en raison de la mauvaise presse et des données sur la qualité de l'air, qui s'ajoutent au défi d'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette situation nuit considérablement à un développement économique diversifié de la ville et risque de s'aggraver avec l'ajout d'un autre projet minier.

Lorsqu'on prend connaissance du projet présenté par Ressources Falco Inc., il est évident pour nous que le projet ne va que nuire davantage à l'attractivité de la ville déjà mise à mal. Le projet minier Horne 5 risque d'accentuer plusieurs problématiques actuelles et en créer d'autres, que ce soit au niveau de la santé, de l'environnement ou de l'économie, lesquelles auront un impact direct sur la qualité de vie des citoyen·nes.

Ce que nous avons entendu lors de la première partie des audiences publiques du BAPE concernant l'attractivité de la région n'a pas été de nature à nous rassurer, mais a plutôt confirmé que le projet comportait plusieurs angles morts majeurs. Lors d'une des séances d'audience, Anne-Frédérique a posé une question à savoir « s'il existait des données concernant l'impact prévu du projet sur l'attractivité de la main-d'œuvre dans des domaines non reliés à l'industrie minière »<sup>4</sup>. Tous les experts à qui les commissaires ont adressé la question, que ce soit le promoteur, la ville, le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ont tous répondu n'avoir aucune donnée sur le sujet<sup>5</sup>. Il est donc difficile de comprendre comment le promoteur peut affirmer que son projet sera bénéfique pour l'économie de la région quand il ne possède aucune donnée sur l'impact que peut avoir son projet sur les domaines autres que minier, ce qui est pourtant fondamental dans un contexte généralisé de pénurie de main-d'œuvre sans précédent.

---

<sup>4</sup> Séance du 29 août 2020 à 13h30 : [https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/mine\\_horne5/webdiffusion/](https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/mine_horne5/webdiffusion/)

<sup>5</sup> *Ibid.*

### 3. QUALITÉ DE VIE COMME FACTEUR DE (NON)ATTRACTIVITÉ

Au niveau des impacts que peut avoir le projet minier Horne 5 sur la qualité de vie de la population, il est important pour nous de souligner que le possible risque de contamination de la source d'eau potable du lac Dufault, même si le promoteur garantit que ce risque est minime, représente un non-sens. Les questions posées lors de la première soirée de la séance d'information publique du BAPE ont permis aux citoyen·nes de se rendre à l'évidence que le promoteur n'a prévu aucun plan B si la seule source d'eau potable qui alimente la ville se retrouve contaminée. Le promoteur l'a lui-même affirmé : le risque zéro n'existe pas<sup>6</sup>. Nul besoin de rappeler qu'avoir accès à l'eau potable est un besoin primaire, fondamental à la survie et au bien-être de tout individu. Le simple fait de devoir vivre avec le risque de contamination de notre source d'eau potable affecte la qualité de vie de la population de Rouyn-Noranda qui doit déjà composer avec le stress causé par les effets connus concernant la qualité de l'air en ville.

Nos préoccupations sont similaires en ce qui concerne la sismicité due aux activités du projet minier Horne 5. Durant la première partie des audiences du BAPE, il a été grandement question de la fameuse norme de 12mm/s qui constitue le niveau représentant un risque de dommages aux bâtiments selon la directive 019 encadrant le processus d'évaluation environnementale des mines. Le promoteur a garanti que la sismicité causée par le projet se trouvait en-dessous de cette norme. Cependant, cette norme n'a rien à voir avec le niveau de tolérance des individus. Comme soulevé par les représentants du Ministère de la Santé et des Services sociaux, le niveau de tolérance de certaines personnes peut se trouver bien en-dessous de ces normes<sup>7</sup>. Le cas de Malartic a été mentionné à plusieurs reprises pendant les audiences. Un de nos proches – qui préfère l'anonymat – a passé l'année scolaire 2012-2013 à Malartic et nous a partagé son expérience. Il se souvient bien des activités sismiques de la mine dont les effets étaient souvent ressentis à l'école secondaire pendant la journée. Dans certains cas, les perturbations étaient à ce point intenses que le personnel enseignant devait arrêter quelques instants leur cours le temps que les secousses s'atténuent. Dans aucun cas, nous souhaitons que la population de Rouyn-Noranda se retrouve dans une situation similaire qui perturberait leurs activités quotidiennes.

De plus, le fait que ni le plan d'urgence de la ville de Rouyn-Noranda ni ceux de la Fonderie Horne ne prévoient les risques reliés à sismicité est inacceptable et nous laisse croire que la communauté de Rouyn-Noranda n'est pas préparée à recevoir un tel projet dont les risques multiples restent grandement méconnus. Il est déjà nécessaire pour la population de la ville de prendre connaissance de documentation multiples concernant les étapes à suivre en cas de catastrophe comme le programme

---

<sup>6</sup> Séance du 27 août 20204 à 19h00 : [https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/mine\\_horne5/webdiffusion/](https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/mine_horne5/webdiffusion/)

<sup>7</sup> Séance du 28 août 20204 à 19h00 : [https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/mine\\_horne5/webdiffusion/](https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/mine_horne5/webdiffusion/)

AGIR de la Fonderie Horne<sup>8</sup>, ce qui peut être une source de stress considérable pour les personnes établies ou souhaitant s'établir à Rouyn-Noranda. En ajoutant de la documentation concernant les risques liés à la sismicité (et les étapes à suivre dans le cas d'un problème), ce que nous considérons tout de même nécessaires dans l'optique où le projet de l'avant, on ne fait qu'amplifier l'anxiété chez la population.

#### 4. RÉDUCTION DES INCITATIFS À S'ÉTABLIR À ROUYN-NORANDA

Nous tenons également à mentionner que même si le promoteur défend – avec peu de données convaincantes – que le projet sera globalement positif pour l'économie de la ville, nous pensons plutôt que le projet minier Horne 5 diminuera davantage le pouvoir d'achat des résident·es ne travaillant pas dans le secteur minier et creusera davantage les inégalités sociales, ce qui aura un impact direct sur l'attractivité de la ville. Le promoteur soutient qu'un projet minier comme Horne 5 amène des salaires intéressants : ces salaires ne sont accessibles que pour une certaine partie de la population, c'est-à-dire les personnes travaillant dans le secteur minier. Nous connaissons déjà très bien cette réalité en tant que citoyen·nes de l'Abitibi et nous savons qu'il y a une contrepartie subie par le reste de la population<sup>9</sup>. En effet, il est connu que dans une région comme l'Abitibi, les salaires élevés de l'industrie minière contribuent à l'augmentation des prix des logements et des services pour compenser le pouvoir d'achat des travailleurs miniers.

Également, dans des régions minières où il y a un manque de main-d'œuvre important comme la nôtre, certaines compagnies ou industries se retrouvent contraintes d'augmenter les salaires de leurs employé·es pour rester compétitifs, ce qui se traduit par une hausse du coût des biens et services pour la population<sup>10</sup>. Ces prix élevés font en sorte que les ménages dont les revenus ne dépendent pas du secteur minier voient leur pouvoir d'achat diminuer dans ces villes où l'industrie minière est la principale industrie. Dans ce contexte, il peut être encore plus difficile de convaincre des professionnel·les de l'extérieur qui ne travaillent pas dans le secteur minier de s'installer, puisque leur pouvoir d'achat se retrouvera diminué lorsqu'ils choisissent de s'installer à Rouyn-Noranda plutôt qu'ailleurs au Québec. L'augmentation du coût de la vie et des inégalités socio-économiques sont

---

<sup>8</sup> Voir en annexe une partie de la documentation rendue disponible à la population par la Fonderie Horne.

<sup>9</sup> Voir notamment les pages 41 à 43 du mémoire de maîtrise de Laurie Paquin (2024), *Pauvreté et exclusion sociale : des inégalités à la solidarité*, UQAT : <https://depositum.uqat.ca/id/eprint/1565/>.

<sup>10</sup> <https://www.lapresse.ca/affaires/portfolio/201211/26/01-4597634-hausse-du-cout-de-la-vie-la-faute-au-boom.php>

d'ailleurs deux grands constats nommés dans le cas de Malartic depuis l'arrivée de la mine en pleine ville<sup>11</sup>.

Le manque de place en garderie est un autre élément important qui affecte grandement l'attractivité de Rouyn-Noranda actuellement. Sans garderie, il est impossible de permettre à des professionnel·les qui sont aussi parents de jeunes enfants de travailler ici. L'enjeu des places en garderie nous touche personnellement : nous avons décidé de retarder notre projet d'avoir un premier enfant dû à la pénurie. En effet, nous connaissons plusieurs jeunes couples de Rouyn-Noranda qui se sont retrouvés dans une situation économique précaire à la fin de leur congé de maternité, de paternité ou parental parce qu'ils n'ont pas été en mesure de se trouver une garderie. Les histoires d'horreur de proches qui se sont retrouvé·es avec très peu de ressources au terme de leur régime d'assurance parental nous ont fait réaliser que nous n'avions pas les moyens financiers d'accueillir un enfant dans l'éventualité où nous ne trouvions pas de garderie, une situation plus que plausible dans le contexte actuel. Avant de créer un nombre important de nouveaux emplois, comme il est question avec le projet minier Horne 5, il est plus qu'important de s'assurer de répondre correctement à la demande de places en garderie localement. Sinon, une exacerbation de la problématique nuirait non seulement à la qualité de vie de la population, mais à l'économie locale de façon globale.

D'ailleurs, il nous semble important de mettre un bémol sur l'argument du promoteur de Horne 5 de la création de nouveaux emplois bien rémunérés pour la population de Rouyn-Noranda. Si l'on se fie à la lourde tendance de toutes les mines en région, ces emplois seront en très grande majorité disponibles pour les hommes, ce qui contribuera à creuser davantage le fossé déjà existant entre les niveaux de salaires des hommes et des femmes dans la région. Selon les plus récentes données de l'Institut de la statistique du Québec, le salaire horaire médian des hommes en Abitibi-Témiscamingue est le plus élevé de toutes les régions du Québec. Pourtant, le salaire horaire médian des femmes de la région se situe au huitième rang, et est sous la moyenne de la province<sup>12</sup>. Du même fait, l'Abitibi-Témiscamingue est la région du Québec où l'écart entre le salaire horaire médian des femmes et des hommes est le plus important, et de loin<sup>13</sup>. Seules les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec s'en approchent, régions dont la principale activité économique est aussi l'exploitation des ressources naturelles. Nous craignons que les impacts de l'augmentation de cet écart avec l'arrivée du projet minier Horne 5 seraient un frein supplémentaire pour les professionnelles qui souhaiteraient s'établir à Rouyn-Noranda.

---

<sup>11</sup> Brisson, G., *et al.* .2017. « Une difficile prise en compte des changements sociaux en milieu minier nordique : le cas de Malartic (Québec) » *Recherches sociographiques*, vol. 58 (2), p. 399.

<sup>12</sup> [statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/2305](http://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/2305)

<sup>13</sup> Voir *Tableau 1* en annexe.

## 5. C'EST AUSSI LA RÉTENTION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Avec l'arrivée du projet minier Horne 5, non seulement il sera encore plus difficile de convaincre les gens de l'extérieur de venir s'établir ici, mais il sera aussi difficile de convaincre les gens déjà sur place de rester. Parce que lorsqu'on parle d'attractivité, il s'agit également de veiller à ne pas perdre notre main-d'œuvre locale qui est déjà enracinée dans la communauté. Même s'il ne semble pas exister de données sur le sujet, nous savons que plusieurs personnes ont déjà fait le choix de quitter Rouyn-Noranda depuis les dernières années en raison des impacts sur la santé de l'exploitation minière. Un exemple est celui du départ qui a fait grand bruit dans la communauté au début de l'année 2024, soit celui du seul oncologue de la région qui a décidé de quitter Rouyn-Noranda après la naissance de son premier enfant<sup>14</sup>. Un autre exemple est celui de l'urgentologue Catherine Falardeau qui a décidé « de quitter définitivement sa région et ses patients quand elle s'est rendu compte que son sang était intoxiqué à l'arsenic<sup>15</sup> ». Sur le plan personnel, nous avons nous-mêmes des amis et des membres de notre famille qui ont décidé de partir depuis que l'on en connaît davantage sur les impacts des émissions de la Fonderie Horne. Il est très important pour nous de sensibiliser le BAPE à cet état de fait qui peut s'accroître avec l'arrivée d'un deuxième projet minier dans notre ville. Pour cette raison, nous vous présentons le témoignage de la tante et l'oncle d'Adam qui ont fait le choix difficile il y a un an de quitter Rouyn-Noranda et qui tenaient à partager leurs expériences dans le cadre du BAPE. Il s'agit du témoignage de Véronique Gaulin, conseillère pédagogique en enseignement primaire et de Marc Archambault, ingénieur :

*En juin 2023, mon mari et moi avons quitté Rouyn-Noranda : deux professionnels, revenus dans leur région près de 20 ans plus tôt, pour travailler et élever leurs enfants.*

*Nous aimions pourtant notre petite ville, avec sa chaleur et son dynamisme, son offre culturelle malgré la distance des grands centres. Nous avons choisi d'y revenir parce que nous pensions que nous y serions bien. Quand nous avons pris cette décision, nous savions qu'il y avait de la pollution à Rouyn-Noranda avec la fonderie Horne. Nous nous souvenons du champ orange à l'entrée de la ville, de la fumée, du goût de soufre. Mais, naïvement, nous pensions que c'était nettement mieux, qu'il y avait dorénavant des normes environnementales*

---

<sup>14</sup> <https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2024-01-26/quand-le-seul-oncologue-de-rouyn-noranda-plier-bagage.php>

<sup>15</sup> <https://www.journaldemontreal.com/2022/09/30/le-monde-a-lenvers-une-urgentologue-intoxiquee-a-larsenic-demande-au-gouvernement-de-prendre-action>

*que le gouvernement se préoccupait de faire respecter. Une usine d'acide sulfurique n'était-elle pas en fonction ?*

*Nous avions tort.*

*La fonderie Horne achetait toujours des droits de polluer, année après année, comme on achetait, au Moyen-Âge, des indulgences. Le droit de mal agir contre argent sonnait.*

*Au printemps 2022, nous avons compris que la compagnie dépassait sans retenue les normes environnementales reconnues depuis toujours et que toute la ville en subissait les conséquences, non seulement le terrain de l'usine. Les normes pour l'arsenic ont été grandement mentionnées, mais tellement d'autres contaminants sont présents dans l'air de la ville entraînant des conséquences néfastes chacun de leur côté, mais d'autres encore lorsqu'ils sont combinés. Nous avons saisi l'ampleur des dégâts et de la prédominance d'un grand nombre de maladies et de problèmes liés à la santé grâce aux actions de Mères au front et d'un comité de citoyens actifs. Nous nous sommes sentis trahis par le gouvernement provincial. La fonderie Horne nous intoxiquait avec l'accord tacite du gouvernement. Le profit prévalait, et prévaut toujours, sur la santé des gens de Rouyn-Noranda.*

*À un moment, nous avons cru, avec les interventions d'Émilie Lessard-Therrien, le soulèvement de la population et les interventions quotidiennes dans les médias, que le gouvernement agirait de façon claire, responsable et sans ambiguïté. Mais la réponse de François Legault a été, en septembre 2022, « Ce n'est pas à moi à prendre la décision, c'est aux citoyens de Rouyn-Noranda ». Une phrase digne de Ponce Pilate. Il se déchargeait alors de la décision de contraindre la compagnie à respecter les normes québécoises ou, dans le cas contraire, à fermer ses portes. La population est prise en otage. Nous avons perdu l'espoir d'un réel changement dans ces conditions.*

*Devant ce constat, nous avons pris la décision difficile de nous déraciner, de déraciner nos enfants, de les priver de leur maison et de leurs repères. Comme certains de nos amis, nous avons décidé de quitter dès que possible.*

*Nous avons quitté pour préserver notre santé et pour vieillir dans les meilleures conditions possibles.*

*Nous avons quitté pour éviter que nos enfants ne viennent nous rejoindre après leurs études, s'installer de façon permanente à Rouyn-Noranda et y élever, à leur tour, leurs propres enfants.*

*Nous avons quitté parce que nous avons senti que le gouvernement actuel, obnubilé par les préoccupations économiques, abandonnerait Rouyn-Noranda, laissant la population « décider » et la compagnie minière régner.*

*Nous avons quitté parce que nous avons perdu l'espoir que l'amélioration de la situation environnementale serait radicalement significative et rapide, dans le respect des normes appliquées sur le reste du territoire québécois.*

*Nous ne reviendrons pas vivre à Rouyn-Noranda. Nos enfants non plus.*

## **6. CONCLUSION**

De notre point de vue et à partir de nos expériences, si le feu vert est donné au projet minier Horne 5, il est nous semble tout à fait justifié de craindre que davantage de citoyen·nes feront le choix de quitter Rouyn-Noranda. Il est à noter que le départ de résidents et de familles est un effet grandement connu dans le cas de Malartic<sup>16</sup>. Le projet Horne 5 aura donc un effet multiplicatif sur les départs déjà amorcés dans notre communauté. Sur le plan personnel, nous devons avouer que l'arrivée du projet Horne 5 nous fait douter du choix que nous avons fait de s'établir à Rouyn-Noranda. La Fonderie Horne est une industrie qui a déjà assez d'impacts sur notre qualité de vie. Nous n'avons surtout pas besoin d'un deuxième projet minier en plein cœur de notre ville. Nous sommes venus à Rouyn-Noranda pour habiter une collectivité et non un complexe minier.

Tous les efforts dédiés à comprendre le projet minier Horne 5 de Ressources Falco Inc., à participer aux séances d'information, à assister aux audiences du BAPE et tout le temps consacré à rédiger ce mémoire ont amorcé une réflexion sur notre volonté à rester à Rouyn-Noranda. Ne serions-nous pas mieux de plier bagage et nous trouver un environnement où nous pourrions nous épanouir professionnellement sans craindre de ruiner notre santé et celle de nos futurs enfants ? Bien qu'il s'agisse d'un choix déchirant, le début des activités de la mine Horne 5 représenterait pour nous un signe clair que les ressources naturelles qui se trouvent sur et sous le territoire rouynorandien passeront toujours avant les individus qui y habitent aux yeux de nos dirigeants. Car si le gouvernement du Québec n'est pas en mesure de prioriser notre environnement, notre santé et notre qualité de vie, il arrive un point où nous n'avons d'autres choix que de prendre des grands moyens sur le plan individuel pour y parvenir nous-même ; et l'ultime grand moyen, ce n'est rien d'autre que partir.

---

<sup>16</sup> Brisson, G., *et al.* 2017. « Une difficile prise en compte des changements sociaux en milieu minier nordique : le cas de Malartic (Québec) ».

*Parce que nous aimons notre ville, que nous tenons à sa vitalité et à son développement économique responsable ;*

*Parce que nous tenons à notre qualité de vie ;*

*Parce que nous ne voulons pas être confrontés à des choix déchirants, que nous souhaitons pouvoir rester dans notre milieu et voir de nouvelles personnes s'y enraciner ;*

*Nous pensons que le projet minier Horne 5 ne devrait pas avoir lieu.*

# **ANNEXES**



## La sirène d'avertissement

En cas de fuite de  $\text{SO}_2$  ou de  $\text{SO}_3$ , une sirène d'avertissement sera déclenchée. Cette dernière s'apparente à la sirène d'un bateau de marchandise.

Il est important de noter que des tests de la sirène sont réalisés tous les premiers mercredis des mois de mars, juin, septembre et décembre, à 11 h. Pour éviter toute confusion, ces tests sont préalablement annoncés via différents canaux :

- Le système automatisé de messages (SAM) de la Ville de Rouyn-Noranda
- Les stations de radio locales
- La page Facebook de la Ville de Rouyn-Noranda

# SAM

## Le Système automatisé de messages pour votre sécurité et celle de votre famille

La Ville de Rouyn-Noranda a mis en place un système automatisé de messages (SAM) pour joindre les citoyens lors d'une situation d'urgence.

Lorsque les événements le requièrent, un message téléphonique enregistré est envoyé aux citoyens figurant sur la liste d'appels. En cas d'absence, le système laisse un message sur votre boîte vocale.

### **S'inscrire ou valider vos informations**

Vos coordonnées apparaissent automatiquement sur la liste d'appels si votre numéro de téléphone résidentiel, commercial ou industriel (ligne filaire) est présent dans les pages blanches d'un annuaire téléphonique. Il est cependant recommandé de valider vos coordonnées, en vous rendant sur le site Web de la Ville de Rouyn-Noranda.

Si vous possédez uniquement un téléphone cellulaire ou que votre numéro de téléphone ne figure pas dans les annuaires téléphoniques, vous devez vous inscrire au système automatisé de messages. L'inscription est simple. Il s'agit de créer un compte avec votre numéro de téléphone cellulaire. Vous devrez ensuite ajouter les informations personnelles requises. Il est important de faire les mises à jour au besoin.

L'inscription est gratuite et peut se faire sur le site Web de la Ville ou encore directement à l'hôtel de ville.



Ville de  
**Rouyn-Noranda**

819 797-7110 [www.rouyn-noranda.ca/sam](http://www.rouyn-noranda.ca/sam)

**Documentation destinée à la population de Rouyn-Noranda dans le cadre du programme AGIR de la Fonderie Horne (3/3)**

**Consignes AGIR** à déployer lors du déclenchement de la sirène

---

Si vous entendez la sirène de l'usine d'acide sulfurique et que vous vous trouvez dans le périmètre de sécurité, vous devez AGIR :



- ABRITÉZ**-vous.
  - GARDEZ** portes & fenêtres fermées.
  - INTERROMPEZ** ventilation & climatisation.
  - REGARDEZ** la télé, écoutez la radio.
- 



**Tableau 1. Écart entre le salaire horaire médian des hommes et des femmes de chacune des régions du Québec en 2023<sup>17</sup>**

Région administrative	Salaire horaire médian (\$)		
	Hommes	Femmes	Écart
<b>Abitibi-Témiscamingue (08)</b>	<b>33,65</b>	<b>26</b>	<b>7,65</b>
Côte-Nord (09) et Nord-du-Québec (10)	33,65	26,94	6,71
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	30	25	5
Laurentides (15)	30	25,63	4,37
Lanaudière (14)	30	25,8	4,2
Capitale-Nationale (03)	32	28	4
Montérégie (16)	30	26,02	3,98
<i>Ensemble du Québec</i>	<i>30</i>	<i>26,44</i>	<i>3,56</i>
Centre-du-Québec (17)	27,5	24	3,5
Laval (13)	28,85	26	2,85
Chaudière-Appalaches (12)	28	25,63	2,37
Estrie (05)	28,25	26	2,25
Bas-Saint-Laurent (01)	28,03	26	2,03
Montréal (06)	28,85	27	1,85
Outaouais (07)	32,97	32,32	0,65
Mauricie (04)	25	25	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	25,67	26	-0,33

<sup>17</sup> Données tirées de [statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/2305](https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/2305).